



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 58492

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des enseignants. Selon les résultats de l'enquête conduite par l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage, la formation initiale n'est pas assez axée sur le volet pédagogique. En effet, si 90 % des enseignants s'estiment bien ou très bien préparés en matière de connaissances académiques, près de 40 % d'entre eux estiment être insuffisamment préparés en matière de pédagogie (contre 10 % dans l'OCDE). Si les écoles supérieures de professorat et de l'éducation (ESPE) ouvertes depuis septembre 2013 ont intégré dans leur cursus « une approche générale de la pédagogie », les professeurs déjà en poste n'ont pu bénéficier de cette formation. De plus, seuls 76 % des enseignants français suivent des formations continues au cours de leur carrière (contre 88 % dans l'OCDE). Ce pourcentage est encore moindre dans les établissements privés où seuls 69 % des enseignants bénéficient de ces programmes (contre 86 % dans l'OCDE). Si la prise en charge de la formation est totale dans 73 % des cas, les enseignants expliquent leur réticence à participer par l'inadéquation de l'offre de formation à leurs besoins. Il demande donc quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage pour améliorer la qualité de notre système d'éducation par une meilleure formation de nos enseignants.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a profondément réformé la formation des enseignants en créant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui ont pour mission d'organiser la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation, de contribuer à la formation continue de ceux-ci et d'être à la fois des acteurs de la pédagogie numérique et de l'innovation pédagogique. Depuis leur ouverture le 1er septembre 2013, les ESPE mettent en oeuvre un cursus de formation initiale professionnalisant fondé sur une approche intégrée des savoirs à enseigner et des savoirs essentiels pour enseigner que sont la didactique et la pédagogie. Cette intégration repose sur une collaboration étroite entre le monde universitaire et le monde scolaire, tant au niveau des instances de gouvernance que des équipes de formateurs des ESPE, notamment au niveau du binôme de tuteurs qui accompagne chaque étudiant en seconde année de master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) selon le modèle pédagogique de l'alternance. L'intégration de la pédagogie à la formation est également favorisée par l'introduction d'épreuves professionnelles aux concours de recrutement et par la participation des mouvements pédagogiques à la formation prévue par la convention cadre signée par le réseau des directeurs des ESPE et le CAPE (collectif des associations partenaires de l'école) en décembre 2014. Cependant, la rénovation de la formation des enseignants consiste également dans la reconnaissance du métier de formateur avec la création d'un statut et d'une certification de formateur académique pour le second degré s'appuyant sur un référentiel qui pose les compétences professionnelles du formateur d'enseignants et de personnels d'éducation. Parallèlement, le ministère s'engage dans une réflexion sur l'évolution de sa politique de formation pour les enseignants à laquelle il entend associer les acteurs de la formation en académie et en ESPE. Il s'agit de l'adapter aux besoins et aux attentes des enseignants, d'articuler

le plan national et les plans académiques de formation tout en accompagnant la montée en charge des ESPE dans le domaine de la formation continue certifiante et diplômante, notamment à travers les parcours de la mention « pratiques et ingénieries de la formation ». Dès 2015, le ministère entend déployer un important volet d'action en direction de la « formation des formateurs » afin d'accompagner les équipes pédagogiques engagées dans les grands chantiers de la refondation de l'école sur le terrain. Aussi en mars 2015 les différents réseaux de formateurs et de référents thématiques - éducation prioritaire, éducation artistique et culturelle, égalité entre les filles et les garçons... - seront-ils réunis. De plus, l'offre de parcours de formation hybride M@gistère sera toujours développée afin de répondre à la demande des enseignants de disposer d'une offre de formation au numérique et par le numérique.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58492

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5407

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 7024